

DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le trente mars deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt et un, s'est réuni à la mairie, en séance à huis clos, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, M. BETHUS Jacky, Mme LOZET Christel, Mme MILCENT Anne, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, M. PALVADEAU Christian, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, Mme ROBERT DUTOUR Diane, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle, Mme RIVIÈRE Amélie et M. HOREAU Vincent.

Absent :

M. Pascal PORTOLEAU

A été élue secrétaire :

Mme Diane ROBERT DUTOUR

Service urbanisme

DÉLIBÉRATION N°2021_016 DU 30/03/2021

OBJET : Convention opérationnelle avec l'EPF – Ilot du centre-ville – bilan d'activités 2020

VU l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la convention signée avec l'Etablissement Public Foncier le 1^{er} avril 2015 ;

VU l'avenant n° 1 signé le 29 août 2019 ;

VU l'avenant n° 2 signé le 23 mars 2020 ;

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSEAU, adjoint au maire

EXPOSÉ

La Commune a signé une convention avec l'Etablissement public foncier de la Vendée. Celle-ci porte sur un périmètre de 12 640 m², sur lesquels une opération de requalification urbaine, d'une densité de 70 logements à l'hectare, dont 25 % de logement locatifs sociaux, avec la création éventuelle de commerces et services, est envisagée.

Conformément à l'article 21 de la convention opérationnelle, l'EPF a transmis à la Collectivité le bilan d'activité de 2020.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan d'activité présenté par l'Etablissement Public Foncier pour l'opération de l'îlot de centre-ville ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 31 mars 2021

Le Maire,



Véronique LAUNAY

Saint-Jean-de-Monts

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Ile Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.